

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
COMMUNE DE HUNTING**



**ARRETE N° 18/2025
en date du 02 octobre 2025
autorisant un virement de crédit**

Le Maire de la commune de HUNTING,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2322-1 et L.2322-2 ;

Vu la délibération n°6 du 08/04/2025 autorisant les mouvements de crédits :

ARRETE

ART. 1 En application de la réglementation relative aux finances publiques, le Budget Prévisionnel 2025 est modifié comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre 042	Article 681 (dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – charges de fonctionnement)	+ 934.69 €
Chapitre 023		- 934.69 €

Section d'investissement

Chapitre 021	- 934.69 €
Chapitre 040	Article 2804182 (subventions d'équipement – organismes publics – Bâtiments et installations)

- 934.69 €

+ 934.69 €

ART. 2 Une ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le sous-Préfet de Thionville,
- Madame la Cheffe de service comptable du SGC de Hayange,

Fait à Hunting, le 02 octobre 2025

Le Maire
Norbert MARCK

